



Complémentaire santé SWISSLIFE

Par le moine, le **09/03/2014 à 16:25**

Bonjour

En novembre 2012 signature des 2 parties d'un avenant n° 1 modifiant ma complémentaire santé, que j'avais depuis 1 an chez eu (swisslife).

Au lieu d'un prélèvement contractuel de 132.70 €, surprise en janvier 2013 de 135.35 €, février 142.47€. Nous avons envoyé 2 lettres recommandées pour se conforme à l'avenant signé. NOus avons reçu les avenants n° 2,3,4,5 que nous n'avons bien sur pas signé. Nous avons reçu un appel de cotisation à 139.47 €, ce qui nous à permis selon la loi chatel (20 jours) de dénoncer notre contrat par lettre recommandée. Heureusement que nous avons bloqués les prélèvements car ils ont eu l'audace de les présenter. Depuis nous avons reçu 2 lettres recommandées de résiliation pour non paiement.

Depuis nous sommes relancé par téléphone, par courrier simple par une office de Bordeaux (Ste civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice).

Nous ne répondons pas, et de plus nous avons mis son téléphone sur blocage de sa réception.

Que cela est désagréable lorsque l'on est dans son droit, que peut on faire contre cette officine? et combien de temps cela va duré (2 ans?)

Merci de vos réponse